

# ***Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère***

## **COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2012**

***Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole  
du Finistère en date du 25 janvier 2013 et soumis à l'approbation de l'Assemblée  
générale ordinaire en date du 28 mars 2013***

## SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>4</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE .....	5
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	7
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>11</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	11
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	12
BILAN ACTIF.....	14
BILAN PASSIF .....	15
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	16
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	17
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>19</b>
1.    PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES .....	19
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i> .....	19
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i> .....	21
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i> .....	21
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)</i> .....	41
2.    INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE .....	45
2.1. <i>Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice</i> .....	45
2.2. <i>Opérations de titrisation et fonds dédiés</i> .....	45
2.3. <i>Participations non consolidées</i> .....	45
3.    GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE .....	46
3.1.. <i>Risque de crédit</i> .....	46
3.2.. <i>Risque de marché</i> .....	49
3.3.. <i>Risque de liquidité et de financement</i> .....	53
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i> .....	54
3.5. <i>Risques opérationnels</i> .....	55
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i> .....	55
4.    NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....	57
4.1. <i>Produits et charges d'intérêts</i> .....	57
4.2. <i>Commissions nettes</i> .....	57
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	58
4.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i> .....	59
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i> .....	59
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i> .....	59
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> .	60
4.8. <i>Coût du risque</i> .....	60
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i> .....	61
4.10. <i>Impôts</i> .....	61
4.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> .....	63
5.    INFORMATIONS SECTORIELLES .....	64
6.    NOTES RELATIVES AU BILAN .....	65
6.1. <i>Caisse, banques centrales</i> .....	65
6.2. <i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	65
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture</i> .....	66
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> .....	66
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i> .....	67
6.6. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i> .....	68
6.7. <i>Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance</i> .....	68
6.8. <i>Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle</i> .....	69
6.9. <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i> .....	69
6.10. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i> .....	70

6.11.	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i> .....	70
6.12	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i> .....	71
6.13	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i> .....	71
6.14.	<i>Provisions</i> .....	72
6.15.	<i>Capitaux propres</i> .....	74
6.16	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i> .....	77
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS .....	78
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i> .....	78
7.2.	<i>Effectif fin de période</i> .....	78
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	78
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i> .....	79
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i> .....	80
7.6.	<i>Rémunérations de dirigeants</i> .....	81
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	82
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	84
9.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i> .....	84
0.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....	85
10.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	88
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2012 .....	89

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

*Dénomination sociale et siège social de la société :*

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU FINISTERE**

**7, route du Loch - QUIMPER - France**

*Forme Juridique :*

**SOCIETE COOPERATIVE**

*Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :*

**R.C.S. QUIMPER - France**

**N°778 134 601**

**Code APE : 651D - Banques mutualistes**

#### **Principales activités**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère est une banque de plein exercice et courtier en assurance. Elle réalise tous types d'opérations de banque, distribue tous types de produits financiers et d'assurance.

### ***Faits significatifs***

#### **Valorisation des titres SAS Rue la Boétie**

Dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. sur l'année 2012 s'est traduit par un écart important entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie, fixé par la convention de liquidité. Ce prix de référence établi dans cette convention ne semble plus pouvoir être considéré comme représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39. Ainsi, au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur juste valeur au 30 septembre 2012, soit 14 euros. Une dépréciation durable de 10.206 milliers d'euros est constatée dans les comptes 2012 ainsi qu'un reclassement en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 5.041 milliers d'euros. Au final, le résultat consolidé de l'exercice est impacté de – 5.165 milliers d'euros.

#### **Dépréciation des titres de Sacam International**

Conformément aux instructions du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a procédé sur le premier semestre 2012 à la dépréciation durable des titres Sacam International pour un montant de 6,1 millions d'euros, puis elle a complété cette dépréciation par une dotation complémentaire de 1,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

### **Levée d'option d'achat SNC Cotentin**

La levée d'option d'achat exercée par le preneur dans le cadre du montage fiscal SNC Cotentin a conduit la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère à capitaliser l'avance de 21 millions d'euros qu'elle avait réalisée à la Société Financière de Ty Nay, intermédiaire entre la Caisse Régionale et la SNC Cotentin. Les titres Ty Nay détenus par la Caisse Régionale ont été dépréciés durablement à due concurrence de la capitalisation de l'avance, impactant pour 21 M€ le résultat net sur actifs immobilisés. Dans le même temps, le stock d'impôts différés constitué sur la base des résultats déficitaires de la SNC Cotentin a été repris pour un montant de 21,7 M€, impactant positivement la charge fiscale. En conclusion, cette opération génère en 2012 une économie d'impôt sur les sociétés définitive de l'ordre de 0,7 millions d'euros.

### **Bascule NICE**

En novembre dernier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a migré vers la Nouvelle Informatique Convergente Évolutive (NICE). Ce projet, décidé lors du congrès de la Fédération Nationale du Crédit Agricole de NICE a permis de construire un système d'information unique orienté Client et Distribution afin d'assurer un saut qualitatif et une compétitivité améliorée. A fin 2012, dix-sept Caisses Régionales de Crédit Agricole utilisent ce nouveau système, dont le déploiement se poursuivra en 2013 dans les vingt-deux autres Caisses Régionales du Groupe.

## ***Organigramme simplifié du Crédit Agricole***

### **Un Groupe bancaire d'essence mutualiste**

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

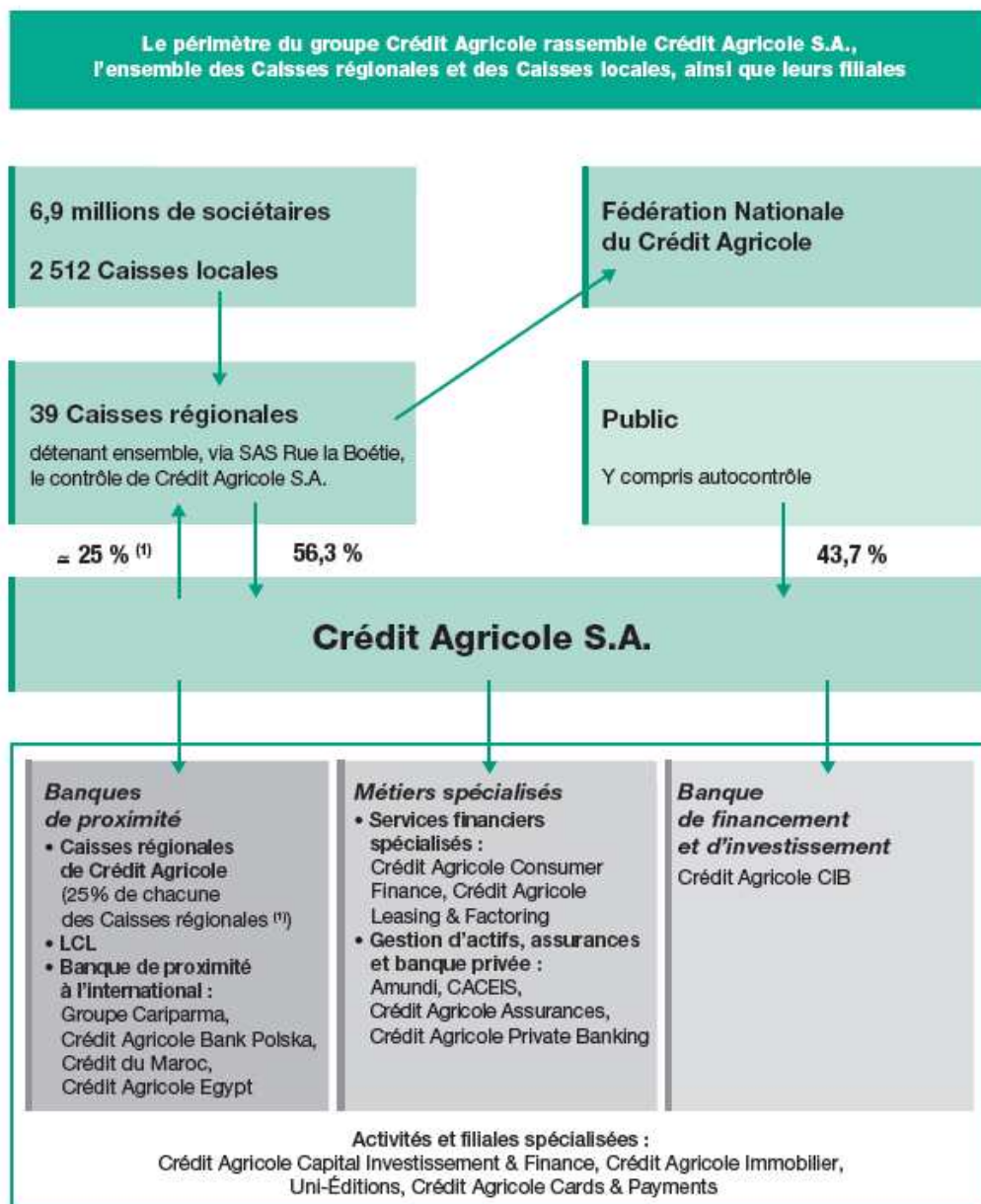
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,9 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 118 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

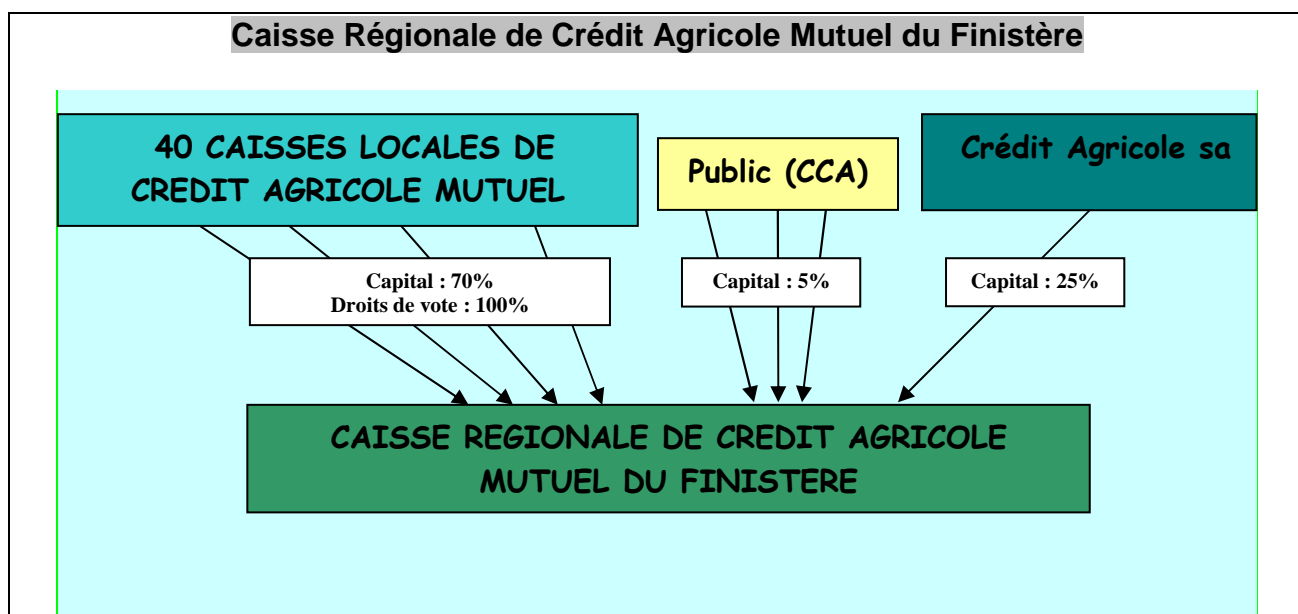
Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

# Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2012 <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.  
<sup>(2)</sup> Hors Empanki et CA Cheuvreux en cours de cession.



## ***Relations internes au Crédit agricole***

### ➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».



- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des

résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

Les 40 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel du Finistère détiennent 7 005 526 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € émises par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère soit 70% de son capital.

Crédit Agricole S.a. détient 2 501 851 certificats coopératifs d'associés d'une valeur nominale de 10 € représentant 25% du capital de la Caisse Régionale.

Le public détient 500 000 certificats coopératifs d'associés d'une valeur nominale de 10€ représentant 5% du capital de la Caisse Régionale.

Les comptes courants et comptes à terme des Caisses Locales représentent un encours de trésorerie de 161.806 K€ dans la Caisse Régionale.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Intérêts et produits assimilés	4.1	381 723	393 441
Intérêts et charges assimilées	4.1	-230 684	-268 907
Commissions (produits)	4.2	137 830	141 132
Commissions (charges)	4.2	-21 619	-20 831
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	8 797	-2 541
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	-29 732	16 626
Produits des autres activités	4.5	6 729	7 140
Charges des autres activités	4.5	-2 119	-2 057
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>250 925</b>	<b>264 003</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-155 603	-143 856
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-6 057	-6 124
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>89 265</b>	<b>114 023</b>
Coût du risque	4.8	-13 158	-1 800
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>76 107</b>	<b>112 223</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	26	27
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>76 133</b>	<b>112 250</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-16 411	-34 057
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>59 722</b>	<b>78 193</b>
Intérêts minoritaires		1	1
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>59 721</b>	<b>78 192</b>

## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>Notes</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>59 721</b>	<b>78 192</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	1 975	(8 883)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(194)	312
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(844)	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>	<b>937</b>	<b>(8 571)</b>
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>	<b>937</b>	<b>(8 571)</b>
<b>4.11</b>		
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>	<b>60 658</b>	<b>69 621</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	1	(2)
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>60 659</b>	<b>69 619</b>

Les montants sont présentés net d'impôts.

Comme mentionné dans la partie « cadre général », l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. se traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité.

En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention ne semble plus pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont désormais valorisés à leur coût qui correspond à leur juste valeur au 30 septembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur (cf. principes et méthodes comptables – dépréciation des titres), les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère sont les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 10.206 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement partiel en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 5.041 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique soit 13,82 euros par titre.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de - 5.165 milliers d'euros.

## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Caisse, banques centrales	6.1	26 931	26 187
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	50 495	56 627
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	37 211	20 640
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	723 765	678 263
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.3-6.5	409 311	588 482
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-6.5	8 334 919	8 207 286
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		128 415	86 141
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.10	124 351	113 438
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	24 036	5 884
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	204 981	215 504
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	6.13	50 603	52 401
Immobilisations incorporelles	6.13	1 049	1 185
Ecarts d'acquisition			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>10 116 067</b>	<b>10 052 038</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	18 041	18 850
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	139 852	96 081
Dettes envers les établissements de crédit	6.8	5 184 375	5 580 713
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	2 263 872	2 040 898
Dettes représentées par un titre	3.3-6.10	931 491	802 725
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	8 980	8 566
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	192 828	193 315
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.14	37 720	36 275
Dettes subordonnées	3.3-6.10	37 051	52 320
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>8 814 210</b>	<b>8 829 743</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 301 857</b>	<b>1 222 295</b>
Capitaux propres - part du Groupe		1 301 800	1 222 239
Capital et réserves liées		366 831	337 321
Réserves consolidées		860 284	792 699
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		14 964	14 027
Résultat de l'exercice		59 721	78 192
Intérêts minoritaires		57	56
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>10 116 067</b>	<b>10 052 038</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2011</b>	193 720	142 443	-102	802 497	22 598	0	1 161 156	57	1 161 213
Augmentation de capital	1 499			0			1 499		1 499
Variation des titres auto détenus	-341		102	0			-239		-239
Dividendes versés en 2011				-9 798			-9 798		-9 798
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	1 158	0	102	-9 798	0	0	-8 538	0	-8 538
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	0	0	0	0	-8 571	0	-8 571	-2	-8 573
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		78 192	78 192	1	78 193
Autres variations				0			0		0
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	194 878	142 443	0	792 699	14 027	78 192	1 222 239	56	1 222 295
Affectation du résultat 2011				78 192		-78 192	0		0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2012</b>	194 878	142 443	0	870 891	14 027	0	1 222 239	56	1 222 295
Augmentation de capital	30 800			0			30 800		30 800
Variation des titres auto détenus	-1 631		341	0			-1 290		-1 290
Dividendes versés en 2012				-10 606			-10 606		-10 606
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	29 169	0	341	-10 606	0	0	18 904	0	18 904
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	0	0	0	0	937	0	937		937
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2012				0		59 721	59 721	1	59 722
Autres variations				-1			-1		-1
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012</b>	224 047	142 443	341	860 284	14 964	59 721	1 301 801	57	1 301 857

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

L'augmentation du capital (30.800 milliers d'euros) correspond au montant des souscriptions de parts sociales sur l'exercice 2012.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1.302 millions d'euros. Ils augmentent de 80 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit +7%) sous les principaux effets de l'affectation du résultat 2011 hors distribution pour 68 millions d'euros, l'augmentation de capital de 31 millions d'euros évoquée ci-dessus et de la variation des réserves de réévaluations pour +1 million d'euros.

Le résultat net consolidé enregistre un recul de 18 millions d'euros entre 2011 et 2012.



## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>76 133</b>	<b>112 250</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 056	6 122
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	48 561	-1 640
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-11	2 678
Résultat net des activités de financement	2 235	2 260
Autres mouvements	-12 847	-1 776
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>43 994</b>	<b>7 644</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-349 243	94 750
Flux liés aux opérations avec la clientèle	61 373	-31 703
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	59 290	-87 732
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	7 628	-62 571
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-34 365	-7 246
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-255 317</b>	<b>-94 502</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>-135 190</b>	<b>25 392</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>	<b>-304</b>	<b>-5 568</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-4 096</b>	<b>-3 118</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-4 400</b>	<b>-8 686</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>	<b>20 194</b>	<b>-8 299</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)</b>	<b>-17 504</b>	<b>-2 260</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>2 690</b>	<b>-10 559</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>-136 900</b>	<b>6 147</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>72 745</b>	<b>66 588</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	26 147	26 214
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	46 598	40 374
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>-63 256</b>	<b>72 745</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	26 916	26 147
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-90 172	46 598
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>-136 001</b>	<b>6 157</b>

\* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

\*\* composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.8. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2012, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère s'élève à -304 K€, portant notamment sur les opérations suivantes :

- souscription au capital d'UEO pour -5.826 K€ dont -1.456 K€ de capital libéré
- acquisition de titres Sacam Machinisme pour -4 K€
- réduction de notre participation dans le capital de CA Bretagne Ventures pour 1.171 K€

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires s'élève, au cours de l'exercice 2012, à 20.194 milliers d'euros portant notamment sur :

- le paiement des dividendes versés aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés à hauteur de 5.433 milliers d'euros.
- le paiement des intérêts aux porteurs de parts sociales à hauteur de 5.173 milliers d'euros.
- les souscriptions de parts sociales pour un montant de 30.800 milliers d'euros.

(3) Au cours de l'année 2012, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 15.245 milliers d'euros pour un niveau de charges financières de 2.235 milliers d'euros

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

## 1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

### 1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1 <sup>er</sup> janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 <sup>er</sup> juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2014

	(UE n° 1254/12)	
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1ers adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19).
- L'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40.
- L'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux premiers adoptants.

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

## **1.2. Format de présentation des états financiers**

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

## **1.3. Principes et méthodes comptables**

### **➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers**

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## ➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### ✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
  - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les EMTN et BMTN structurés comportant des dérivés incorporés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du



Finistère prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A.

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

## ✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

## ✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;

- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les secteurs d'activité couverts par cette dépréciation concernent la production sous serres, l'élevage porcin et les cafés-hôtels-restaurants.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

## ✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
  - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

## ✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18.

## ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

### ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une

agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables.



Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

« Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »

#### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

#### ✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### ✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

## ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.18.

## ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### ✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;  
et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

- a) soit sur la même entité imposable,
- b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.



## ➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.  
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

## 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

### ➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

#### ✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Finistère représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

### ✓ Consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

### ➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

### ➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## 2. ➤ **Informations significatives de l'exercice**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

### 2.1 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Il n'y a pas eu de changement en 2012 sur le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

### 2.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Le fonds dédié Force Iroise détenu par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est consolidé depuis 2009.

Au 31/12/2012, celui-ci présente un total bilan de 76 825 K€ et un résultat net de 1 152 K€.

### 2.3 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2012, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>% de contrôle</b>
Crédit Agricole Bretagne Habitat Holding	2.450	25,00%
Crédit Agricole Bretagne Participations	1.260	25,00%
Crédit Agricole Bretagne Ventures	496	27,78%

Ces entités sont exclues du périmètre de consolidation car leur contribution est non significative.

### 3. **Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est assurée par la direction des Finances et des Risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

#### 3.1. **Risque de crédit**

(cf. Rapport de gestion [chapitre D])

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### **Exposition maximale au risque de crédit**

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	50 495	56 627
Instruments dérivés de couverture	37 211	20 640
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	158 366	109 474
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	35 719	11 214
Prêts et créances sur la clientèle	8 334 919	8 207 286
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	124 351	113 438
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>8 741 061</b>	<b>8 518 679</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	946 413	1 154 611
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	133 346	131 672
Provisions - Engagements par signature	- 2 960	- 2 666
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 076 799</b>	<b>1 283 617</b>
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>9 817 860</b>	<b>9 802 296</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédit reçus sur les prêts en souffrance ou en arriérés de paiement s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	163 840	114 004
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

### **Concentrations par agent économique de l'activité de crédit**

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	1 707				1 707
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	35 719				35 719
Institutions non établissements de crédit	1 165 893	2 886	-1 809		1 164 084
Grandes entreprises	1 546 310	87 971	-59 880	-11 793	1 474 637
Clientèle de détail	5 887 708	182 759	-117 826	-75 391	5 694 491
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>8 637 337</b>	<b>273 616</b>	<b>-179 515</b>	<b>-87 184</b>	<b>8 370 638</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 29 958 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	20 452				20 452
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	11 214				11 214
Institutions non établissements de crédit	1 134 241	1 409	-918		1 133 323
Grandes entreprises	1 523 254	81 859	-62 193	-9 172	1 451 889
Clientèle de détail	5 794 968	186 488	-120 218	-73 128	5 601 622
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>8 484 129</b>	<b>269 756</b>	<b>-183 329</b>	<b>-82 300</b>	<b>8 218 500</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 29 349 milliers d'euros

#### **Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		1 056
Institutions non établissements de crédit	265 659	267 221
Grandes entreprises	201 412	297 708
Clientèle de détail	479 342	588 626
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>946 413</b>	<b>1 154 611</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		28 356
Institutions non établissements de crédit	35 249	1 980
Grandes entreprises	88 212	93 449
Clientèle de détail	34 491	27 596
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>157 952</b>	<b>151 381</b>

## Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	52 353	18 857
Grandes entreprises	678 578	661 249
Clientèle de détail	1 532 941	1 360 791
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>2 263 872</b>	<b>2 040 897</b>

## **Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.

## **Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement**

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2012	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						403 256	-43 409	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	-934	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0		-934	
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	256 734	3 664	19 124	0	279 522	94 101	-265 765	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit	4 594				4 594			
Institutions non établissements de crédit	95 981		2 505		98 486	1 077	-1 809	
Grandes entreprises	71 602	2 519	14 320		88 441	28 091	-70 739	
Clientèle de détail	84 557	1 145	2 299		88 001	64 933	-193 217	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>256 734</b>	<b>3 664</b>	<b>19 124</b>	<b>0</b>	<b>279 522</b>	<b>497 357</b>	<b>-310 108</b>	



	31/12/2011						31/12/2011	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						5 024	-4 416	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	-934	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0		-934	
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	107 664	797	77	0	108 538	86 427	-264 695	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	28 241				28 241	491	-918	
Grandes entreprises	48 932	36			48 968	19 666	-70 431	
Clientèle de détail	30 491	761	77		31 329	66 270	-193 346	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>107 664</b>	<b>797</b>	<b>77</b>	<b>0</b>	<b>108 538</b>	<b>91 451</b>	<b>-270 045</b>	

### 3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion [chapitre D])

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

#### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	19	3 413	33 779	37 211	20 640
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				19	3 413	33 779	37 211	20 640
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	19	3 413	33 779	37 211	20 640
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	0	0	0	19	3 413	33 779	37 211	20 640

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	1 069	70 447	68 336	139 852	96 081
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 069	70 447	68 336	139 852	96 081
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	1 069	70 447	68 336	139 852	96 081
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	0	0	0	1 069	70 447	68 336	139 852	96 081

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	89	3 766	11 571	15 426	11 500
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				89	3 555	10 575	14 219	10 243
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					211	996	1 207	1 257
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	78	0	78	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change					78		78	
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	89	3 844	11 571	15 504	11 500
. Opérations de change à terme					848		848	3 778
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	0	0	0	89	4 692	11 571	16 352	15 278

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	89	3 747	11 557	15 392	13 684
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				89	3 555	10 576	14 219	10 794
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					192	981	1 173	2 890
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	78	0	78	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change					78		78	
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	378	0	378	753
. Dérivés sur actions & indices boursiers					378		378	753
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	89	4 203	11 557	15 848	14 437
. Opérations de change à terme					848		848	3 778
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	0	0	0	89	5 051	11 557	16 696	18 215

## Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31/12/2012	31/12/2011
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>3 525 938</b>	<b>4 032 113</b>
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	3 289 630	3 645 570
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	236 308	386 543
. Autres instruments conditionnels		
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>446</b>	<b>1 458</b>
. Opérations fermes de change		
. Options de change	446	1 458
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>5 820</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers		5 820
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
<b>Sous total</b>	<b>3 526 384</b>	<b>4 039 391</b>
. Opérations de change à terme	193 779	205 361
<b>Total Notionnels</b>	<b>3 720 163</b>	<b>4 244 752</b>

## **Risque de change**

(cf. Rapport de gestion [chapitre D])

## Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	10 081 601	10 081 601	10 025 679	10 025 679
Autres devises de l'UE	15 725	15 725	12 298	12 298
USD	18 724	18 724	14 060	14 060
JPY				
Autres devises	17	17	1	1
<b>Total bilan</b>	<b>10 116 067</b>	<b>10 116 067</b>	<b>10 052 038</b>	<b>10 052 038</b>

## Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	37 000	0	0	52 245	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>37 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 245</b>	<b>0</b>

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

### 3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion [chapitre D])

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	80 373	36 990	89 637	202 311		409 311
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	635 573	946 945	2 987 745	4 031 355		8 601 618
<b>Total</b>	<b>715 946</b>	<b>983 935</b>	<b>3 077 382</b>	<b>4 233 666</b>	<b>0</b>	<b>9 010 929</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-266 699</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>8 744 230</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	290 407	19 320	69 507	209 248		588 482
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	624 593	980 236	2 960 065	3 908 021		8 472 915
<b>Total</b>	<b>915 000</b>	<b>999 556</b>	<b>3 029 572</b>	<b>4 117 269</b>	<b>0</b>	<b>9 061 397</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-265 629</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>8 795 768</b>

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	858 620	1 154 239	1 694 051	1 477 465		5 184 375
Dettes envers la clientèle	1 458 349	58 060	588 196	159 267		2 263 872
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>2 316 969</b>	<b>1 212 299</b>	<b>2 282 247</b>	<b>1 636 732</b>	<b>0</b>	<b>7 448 247</b>
<b>Valeur au bilan</b>						<b>7 448 247</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 041 012	1 101 890	1 846 891	1 590 920		5 580 713
Dettes envers la clientèle	1 518 544	81 373	360 258	80 723		2 040 898
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>2 559 556</b>	<b>1 183 263</b>	<b>2 207 149</b>	<b>1 671 643</b>	<b>0</b>	<b>7 621 611</b>
<b>Valeur au bilan</b>						<b>7 621 611</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	1 531	6 300				7 831
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	447 673	400 500	13 796	28 000		889 969
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre				33 691		33 691
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>449 204</b>	<b>406 800</b>	<b>13 796</b>	<b>61 691</b>	<b>0</b>	<b>931 491</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	51			37 000		37 051
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 000</b>	<b>0</b>	<b>37 051</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	221	25				246
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	473 182	270 043	12 775	28 350		784 350
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre				18 129		18 129
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>473 403</b>	<b>270 068</b>	<b>12 775</b>	<b>46 479</b>	<b>0</b>	<b>802 725</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	75			52 245		52 320
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>75</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 245</b>	<b>0</b>	<b>52 320</b>

### **3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change**

(cf. Rapport de gestion [chapitre D])

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

### Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

### Instruments dérivés de couverture

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Couverture de juste valeur</b>	37 211	139 852	2 862 281	20 640	96 081	3 214 998
Taux d'intérêt	37 211	139 852	2 862 281	20 640	96 081	3 214 998
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	37 211	139 852	2 862 281	20 640	96 081	3 214 998

### 3.5. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion [chapitre D])

**Le risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les

directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Fonds propres de base (Tier 1)	893 355	771 241
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>893 355</b>	<b>771 241</b>

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2012 comme en 2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a répondu aux exigences réglementaires.



## 4. Notes relatives au compte de résultat

### 4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 233	7 361
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 622	13 639
Sur opérations avec la clientèle	323 951	327 407
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	127	107
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 947	4 818
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	22 843	40 109
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>381 723</b>	<b>393 441</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-5 752	-6 476
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-112 411	-149 549
Sur opérations avec la clientèle	-36 376	-26 957
Sur dettes représentées par un titre	-9 318	-12 377
Sur dettes subordonnées	-2 235	-2 260
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-64 590	-71 286
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-2	-2
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-230 684</b>	<b>-268 907</b>

(1) dont 7 054 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement (total PCCO 70709000 et 70519000) au 31 décembre 2012 contre 7 215 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

(2) dont 3 681 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2012 contre 3 720 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

### 4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	466	-86	380	291	-105	186
Sur opérations internes au Crédit Agricole	30 760	-13 545	17 215	30 233	-10 510	19 723
Sur opérations avec la clientèle	34 938	-428	34 510	34 866	-493	34 373
Sur opérations sur titres		-10	-10		-20	-20
Sur opérations de change	139		139	150		150
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan		-5	-5	3 537	-1 697	1 840
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	69 344	-7 452	61 892	69 730	-7 852	61 878
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 183	-93	2 090	2 325	-154	2 171
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>137 830</b>	<b>-21 619</b>	<b>116 211</b>	<b>141 132</b>	<b>-20 831</b>	<b>120 301</b>

#### 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	2 540	-3 392
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	6 082	672
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	174	180
Résultat de la comptabilité de couverture	1	-1
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>8 797</b>	<b>-2 541</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>60 833</b>	<b>60 832</b>	<b>1</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	22 296	38 537	-16 241
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	38 537	22 295	16 242
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>226 358</b>	<b>226 358</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	134 316	92 042	42 274
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	92 042	134 316	-42 274
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>287 191</b>	<b>287 190</b>	<b>1</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>38 598</b>	<b>38 599</b>	<b>-1</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	15 405	23 193	-7 788
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	23 193	15 406	7 787
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>146 023</b>	<b>146 023</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	96 529	49 494	47 035
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	49 494	96 529	-47 035
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>184 621</b>	<b>184 622</b>	<b>-1</b>

#### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus	1 222	14 802
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente * (1)	8 348	5 085
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-39 325	-3 261
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	23	
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>-29 732</b>	<b>16 626</b>

\* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1) dont 5 041 milliers d'euros de plus-value latente sur le titre SAS Rue la Boétie transférés en résultat en 2012. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre et sa juste valeur au moment du reclassement soit 14 euros par titre. »

(2) dont en 2012 :

- 10 206 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SAS Rue La Boétie. Ce montant correspond à la différence entre le coût de 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012) et sa valeur déterminée pour la détermination de la dépréciation soit 13,64 euros.
- 20 963 milliers d'euros de dépréciation sur les titres Ty Nay dans le cadre du montage fiscal SNC Cotentin.

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	4 610	5 083
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>4 610</b>	<b>5 083</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	-93 965	-84 657
Impôts et taxes	-8 139	-6 333
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-53 499	-52 866
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>-155 603</b>	<b>-143 856</b>

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2012			2011
	Ernst & Young	O.C.A	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	66	53	119	119
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes			-	-
<b>Total Honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>66</b>	<b>53</b>	<b>119</b>	<b>119</b>

#### 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-6 000</b>	<b>-6 066</b>
- immobilisations corporelles	-5 918	-5 996
- immobilisations incorporelles	-82	-70
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>-57</b>	<b>-58</b>
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles	-57	-58
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-6 057</b>	<b>-6 124</b>

#### 4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-68 012</b>	<b>-62 611</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-61 879	-54 801
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-117	-466
Engagements par signature	-432	-1 023
Risques et charges	-5 584	-6 321
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>55 326</b>	<b>61 223</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	50 969	58 169
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	138	1 809
Risques et charges	4 219	1 245
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-12 686</b>	<b>-1 388</b>
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-626	-1 049
Récupérations sur prêts et créances amortis	251	637
Décotes sur crédits restructurés	-97	
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
<b>Coût du risque</b>	<b>-13 158</b>	<b>-1 800</b>

#### 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>26</b>	<b>27</b>
Plus-values de cession	90	81
Moins-values de cession	-64	-54
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>0</b>	
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>26</b>	<b>27</b>

#### 4.10. Impôts

##### Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt courant	-14 779	-33 374
Charge d'impôt différé	-1 632	-683
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-16 411</b>	<b>-34 057</b>

##### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	76 133	36,10%	27 484
Effet des différences permanentes			12 469
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			- 974
Effet des autres éléments			- 22 568
Taux et charge effectif d'impôt		21,56%	16 411

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

Le taux d'impôt effectif de 2012 est impacté par la reprise d'impôt différé dans le cadre du dénouement de l'opération SNC Cotentin. Retraité de cet événement, le taux effectif s'établit à 38,49%

Au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	112 250	36,10%	40 522
Effet des différences permanentes			- 854
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 496
Effet des autres éléments			- 1 431
Taux et charge effectif d'impôt		32,73%	36 741

#### 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, nets d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Variation de juste valeur		-28 369	-194		-28 563
Transfert en compte de résultat (2)		30 344			30 344
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-844	-844
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>1 975</b>	<b>-194</b>	<b>-844</b>	<b>937</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)</b>					<b>0</b>
<b>Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (1)</b>	<b>0</b>	<b>1 975</b>	<b>-194</b>	<b>-844</b>	<b>937</b>

Variation de juste valeur		-6 237	312		-5 925
Transfert en compte de résultat		-2 646			-2 646
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					0
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>-8 883</b>	<b>312</b>	<b>0</b>	<b>-8 571</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)</b>		<b>-2</b>			<b>-2</b>
<b>Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)</b>	<b>0</b>	<b>-8 885</b>	<b>312</b>	<b>0</b>	<b>-8 573</b>

(1) Les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	2 116	(11 695)
Impôt	(141)	2 810
<b>Total net des gains ou pertes</b>	<b>1 975</b>	<b>(8 885)</b>

(2) « dont 5.041 milliers d'euros de gains latents relatifs aux titres SAS Rue La Boétie ».

## **5. Informations sectorielles**

### **Définition des secteurs opérationnels**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.



## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	18 628		19 924	
Banques centrales	8 303		6 263	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>26 931</b>	<b>0</b>	<b>26 187</b>	<b>0</b>

### 6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	17 697	15 913
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	32 798	40 714
<b>Valeur au bilan</b>	<b>50 495</b>	<b>56 627</b>
	<i>Dont Titres prêtés</i>	

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	17 697	15 913
<b>Valeur au bilan</b>	<b>17 697</b>	<b>15 913</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	32 798	40 714
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	32 798	40 714
- Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>32 798</b>	<b>40 714</b>

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18 041	18 850
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>18 041</b>	<b>18 850</b>

### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	18 041	18 850
<b>Valeur au bilan</b>	<b>18 041</b>	<b>18 850</b>

## 6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

## 6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 366	5 669	-313	109 474	6 106	-47
Actions et autres titres à revenu variable (1)	109 474	4 163	-1 032	107 171	2 768	-827
Titres de participation non consolidés	455 925	10 571	-273	461 618	14 814	-6 144
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>723 765</b>	<b>20 403</b>	<b>-1 618</b>	<b>678 263</b>	<b>23 688</b>	<b>-7 018</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (2)</b>	<b>723 765</b>	<b>20 403</b>	<b>-1 618</b>	<b>678 263</b>	<b>23 688</b>	<b>-7 018</b>
Impôts		-3 339	327		-3 069	199
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>		<b>17 064</b>	<b>-1 291</b>		<b>20 619</b>	<b>-6 819</b>

(1) en 2012, par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 386 691 milliers d'euros.

(2) dont -43 409 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable s/titres et créances

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	34 677	9 857
dont comptes ordinaires débiteurs sains	6 913	9 853
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 042	1 357
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>35 719</b>	<b>11 214</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>35 719</b>	<b>11 214</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	2 156	41 145
Comptes et avances à terme	334 525	499 196
Prêts subordonnés	36 911	36 927
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Valeur brute</b>	<b>373 592</b>	<b>577 268</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>373 592</b>	<b>577 268</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>409 311</b>	<b>588 482</b>

### Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	6 558	6 869
Autres concours à la clientèle	8 433 536	8 295 023
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	11 801	11 816
Titres non cotés sur un marché actif	934	934
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	51 748	70 139
Comptes ordinaires débiteurs	97 041	88 134
<b>Valeur brute</b>	<b>8 601 618</b>	<b>8 472 915</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-266 699</b>	<b>-265 629</b>
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>8 334 919</b>	<b>8 207 286</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur brute</b>		<b>0</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>		<b>0</b>
<b>Valeur-au bilan</b>	<b>8 334 919</b>	<b>8 207 286</b>

## 6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>				-1 157		1 157	0
<b>Créances sur la clientèle</b>	265 629		64 453	-63 383			266 699
dont dépréciations collectives	82 300		8 841	-3 957			87 184
<b>Opérations de location financement</b>							0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>							0
<b>Actifs disponibles à la vente (1)</b>	4 416		39 325	-332			43 409
<b>Autres actifs financiers</b>	1 822		117			-1 157	782
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>271 867</b>	<b>0</b>	<b>103 895</b>	<b>-64 872</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>310 890</b>

(1) « Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 10 206 milliers d'euros. »

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>							0
<b>Créances sur la clientèle</b>	283 727		57 388	-75 486			265 629
dont dépréciations collectives	84 963		1 451	-4 114			82 300
<b>Opérations de location financement</b>							0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>							0
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	1 164		3 261	-9			4 416
<b>Autres actifs financiers</b>	1 357		465				1 822
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>286 248</b>	<b>0</b>	<b>61 114</b>	<b>-75 495</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>271 867</b>

## 6.7. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'est pas concernée par l'exposition au risque souverain.

## 6.8. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	1 815	2 751
dont comptes ordinaires créditeurs	774	1 273
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>1 815</b>	<b>2 751</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	98 467	3 127
Comptes et avances à terme	5 084 093	5 574 835
<b>Total</b>	<b>5 182 560</b>	<b>5 577 962</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 184 375</b>	<b>5 580 713</b>

### Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	1 161 937	1 175 265
Comptes d'épargne à régime spécial	33 783	33 274
Autres dettes envers la clientèle	1 067 983	832 190
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques	169	169
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 263 872</b>	<b>2 040 898</b>

## 6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées	33 132	
Obligations et autres titres à revenu fixe	91 219	113 438
<b>Total</b>	<b>124 351</b>	<b>113 438</b>
Dépréciations		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>124 351</b>	<b>113 438</b>

## 6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	7 831	246
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	889 969	784 350
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	33 691	18 129
<b>Valeur au bilan</b>	<b>931 491</b>	<b>802 725</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	37 051	52 320
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>37 051</b>	<b>52 320</b>

## 6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants		
Impôts différés	24 036	5 884
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>24 036</b>	<b>5 884</b>
Impôts courants	8 980	8 566
Impôts différés		
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>8 980</b>	<b>8 566</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>26 938</b>	<b>0</b>	<b>7 837</b>	<b>0</b>
Charges à payer non déductibles	1 576		1 597	
Provisions pour risques et charges non déductibles	20 575		1 074	
Autres différences temporaires	4 787		5 166	
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	<b>-1 714</b>	<b>0</b>	<b>-890</b>	<b>0</b>
Actifs disponibles à la vente	-1 873		-890	
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels	159			
<b>Impôts différés / Résultat</b>	<b>-1 188</b>		<b>-1 063</b>	
<b>Total Impôts différés</b>	<b>24 036</b>	<b>0</b>	<b>5 884</b>	<b>0</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Autres actifs</b>	<b>119 696</b>	<b>109 242</b>
Comptes de stocks et emplois divers		
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	99 246	99 674
Comptes de règlements	20 450	9 568
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>85 285</b>	<b>106 262</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	35 978	48 069
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		30
Produits à recevoir	38 560	33 914
Charges constatées d'avance	150	437
Autres comptes de régularisation	10 597	23 812
<b>Valeur au bilan</b>	<b>204 981</b>	<b>215 504</b>

### Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>59 595</b>	<b>47 248</b>
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	52 659	44 117
Versement restant à effectuer sur titres	6 936	3 131
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>133 233</b>	<b>146 067</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	12 629	23 444
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2	1
Produits constatés d'avance	53 468	53 282
Charges à payer	65 079	61 264
Autres comptes de régularisation	2 055	8 076
<b>Valeur au bilan</b>	<b>192 828</b>	<b>193 315</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

## 6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	157 191		8 366	-6 021			159 536
Amortissements et dépréciations (1)	-104 790		-5 917	1 774			-108 933
<b>Valeur au bilan</b>	<b>52 401</b>	<b>0</b>	<b>2 449</b>	<b>-4 247</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 603</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	5664		3				5 667
Amortissements et dépréciations	-4479		-139				-4 618
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1185</b>	<b>0</b>	<b>-136</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1049</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	161 430		3 809	-7 864		-184	157 191
Amortissements et dépréciations (1)	-106 331		-5 994	7 535			-104 790
<b>Valeur au bilan</b>	<b>55 099</b>	<b>0</b>	<b>-2 185</b>	<b>-329</b>	<b>0</b>	<b>-184</b>	<b>52 401</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	5438		56	-14		184	5 664
Amortissements et dépréciations	-4365		-128	14			-4 479
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1073</b>	<b>0</b>	<b>-72</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>184</b>	<b>1185</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

## 6.14. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	9 608		123		-3 433			6 298
Risques d'exécution des engagements par signature	2 666		432		-138			2 960
Risques opérationnels	15 258		5 718	-351	-4 639			15 986
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	708		120				441	1 269
Litiges divers	65							65
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	7 970		7 609	-777	-3 660			11 142
<b>Total</b>	<b>36 275</b>	<b>0</b>	<b>14 002</b>	<b>-1 128</b>	<b>-11 870</b>	<b>0</b>	<b>441</b>	<b>37 720</b>

(1) Dont 828 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	10 278		558		-1 228			9 608
Risques d'exécution des engagements par signature	3 452		1 023		-1 809			2 666
Risques opérationnels	12 447		6 426	-404	-3 211			15 258
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	803			-95				708
Litiges divers	65							65
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	8 969		2 479	-723	-2 755			7 970
<b>Total</b>	<b>36 014</b>	<b>0</b>	<b>10 486</b>	<b>-1 222</b>	<b>-9 003</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36 275</b>

(1) Dont 708 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

Risque épargne logement : les produits épargne logement sont des produits à taux réglementés par l'Etat. De par cette réglementation, l'épargnant dispose d'une option implicite lui permettant de placer ses liquidités futures à un taux supérieur au marché d'une part et le futur emprunteur d'une option implicite lui permettant d'emprunter à un taux inférieur au marché.

Le Risque d'exécution d'engagements par signature résulte, en cas d'exécution de la garantie bancaire par le bénéficiaire, du risque de non recouvrement auprès du débiteur garanti.

Risques Opérationnels : elle est composée :

- d'une provision globale pour risques opérationnels mise à jour sur la base des déclarations saisies dans l'outil Olimpia de collecte des incidents. Les pertes attendues sont calculées à horizon 1 an.
- des provisions pour risques sur bonifications et primes d'intérêts octroyées par la puissance publique.
- des provisions pour risques sur les diverses procédures judiciaires en cours.

Engagements sociaux (retraites) et assimilés : ces engagements comprennent une provision pour primes et médailles du travail d'échéances comprises entre 10 et 15 ans et une provision pour engagement de retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies.

La provision pour litiges divers résulte de l'estimation des risques sur les divers litiges RH en cours.



Les Autres provisions pour risques et charges comprennent :

- les provisions pour charges liées aux actions de solidarité mutuelles et d'animation mutualiste dont les échéances attendues s'étalent de 1 à 5 ans
- les provisions pour étalement des charges financières futures sur les dépôts à terme commercialisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère avec des taux d'intérêts progressifs et dont les échéances attendues s'étalent de 18 mois à 5 ans.

Les flux de la colonne « autres mouvements » concernent uniquement des reclassements comptables opérés sur l'exercice 2012.

(2) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

### Provision épargne-logement :

#### **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	124 190	1 152 960
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	996 191	380 240
Ancienneté de plus de 10 ans	336 670	
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 457 051</b>	<b>1 533 200</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>425 661</b>	<b>462 973</b>
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 882 712</b>	<b>1 996 173</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et hors prime d'Etat

#### **Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	28 555	34 612
<b>Comptes épargne-logement :</b>	135 704	145 464
<b>Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>164 259</b>	<b>180 076</b>

#### **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		444
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 361	7 448
Ancienneté de plus de 10 ans	4 558	
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>5 919</b>	<b>7 892</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>379</b>	<b>1 716</b>
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>6 298</b>	<b>9 608</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin d'introduire les conditions de marché.

## 6.15. Capitaux propres

### ➤ Composition du capital au 31 décembre 2012

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2012	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2012	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>3 001 851</b>			<b>3 001 851</b>	<b>30,00%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	500 000			500 000	5,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 501 851			2 501 851	25,00%	0,00%
<b>Parts sociales</b>	<b>7 005 559</b>			<b>7 005 559</b>	<b>70,00%</b>	<b>100,00%</b>
Dont 40 Caisses Locales	7 005 526			7 005 526	70,00%	85,47%
Dont 18 administrateurs de la CR et 16 sociétaires (anciens administrateurs)	32			32	0,00%	14,10%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0,00%	0,43%
<b>Total</b>	<b>10 007 410</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 007 410</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 10 euros et le montant total du capital est 100.074 milliers d'euros

### ➤ **Résultat par action**

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Cr2dit Agricole du Finistère sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

### ➤ **Dividendes**

Au titre de l'exercice 2012, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a proposé un dividende net de 1,84 euros par CCA et de 0,278 euros par part sociale sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Ce dividende sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2013.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40% visé à l'article 158-3 du code général des impôts. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux porteurs personnes physiques.

#### **Dividendes**

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2009	1,63	0,38
2010	1,76	0,338
2011	1,81	0,358
Prévu 2012	1,84	0,278

#### **Dividendes payés au cours de l'exercice :**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 10 606 milliers d'euros en 2012.

## ➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2012

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2012 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère du 28 mars 2013.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2012, se soldant par un **bénéfice de 61 531 674,18 Euros** :

- 1 947 545,40 Euros pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 2,78 %.  
Cet intérêt sera payable à partir du 1er juin 2013.  
L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3 du code général des impôts. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux sociétaires personnes physiques.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

### Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Distribution	Intérêt net annuel	Avoir fiscal ou Abattement	Revenu Global
2011	7 005 558	2 507 989,90	0,358 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	0,358 €
2010	7 005 559	2 367 879,08	0,338 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	0,338 €
2009	7 005 560	2 662 113,00	0,38 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	0,38 €

- **5 523 405,84 Euros** représentant le dividende à verser **aux porteurs de certificats coopératifs d'associés** pour l'exercice 2012, soit un dividende de **1,84 euro** net par titre.  
Ce dividende sera payable à partir du 1er juin 2013.  
L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158-3 du code général des impôts. Il est toutefois précisé que cet abattement ne bénéficie qu'aux sociétaires personnes physiques.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

### Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net	Avoir fiscal ou Abattement	Revenu Global
2011	3 001 851	5 433 350 €	1,81 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	1,81 €
2010	3 001 851	5 283 258 €	1,76 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	1,76 €
2009	3 001 851	4 893 017 €	1,63 €	100% de la distribution éligible à l'abattement de 40%	1,63 €

RESTE A AFFECTER : 54 060 722,94 Euros

- Affectation des trois quarts à la réserve légale, soit 40 545 542,20 Euros
- Le solde, soit 13.515 180,74 Euros, affectation aux réserves facultatives

## 6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	26 931					26 931
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6	16 591	19 116	14 782		50 495
Instruments dérivés de couverture		19	3 413	33 779		37 211
Actifs financiers disponibles à la vente			3 392	154 974	565 399	723 765
Prêts et créances sur les établissements de crédit	80 373	36 990	89 637	202 311		409 311
Prêts et créances sur la clientèle	549 692	840 414	2 949 900	3 994 913		8 334 919
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					128 415	128 415
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 396	5 990	52 200	51 765		124 351
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>671 398</b>	<b>900 004</b>	<b>3 117 658</b>	<b>4 452 524</b>	<b>693 814</b>	<b>9 835 398</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6	83	6 396	11 557		18 041
Instruments dérivés de couverture	38	1 031	70 447	68 336		139 852
Dettes envers les établissements de crédit	858 620	1 154 239	1 694 051	1 477 465		5 184 375
Dettes envers la clientèle	1 458 349	58 060	588 196	159 267		2 263 872
Dettes représentées par un titre	449 204	406 800	13 796	61 691		931 491
Dettes subordonnées	51			37 000		37 051
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>2 766 268</b>	<b>1 620 213</b>	<b>2 372 886</b>	<b>1 815 316</b>	<b>0</b>	<b>8 574 682</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	26 187					26 187
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	23	18 227	27 436	10 941		56 627
Instruments dérivés de couverture	34	22	2 463	18 121		20 640
Actifs financiers disponibles à la vente		1 486	2 951	104 646	569 180	678 263
Prêts et créances sur les établissements de crédit	290 406	19 320	69 508	209 248		588 482
Prêts et créances sur la clientèle	534 071	881 709	2 912 531	3 878 975		8 207 286
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					86 141	86 141
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 776	28 278	55 639	21 745		113 438
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>858 497</b>	<b>949 042</b>	<b>3 070 528</b>	<b>4 243 676</b>	<b>655 321</b>	<b>9 777 064</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 913	4 049	4 163	7 725		18 850
Instruments dérivés de couverture	359	7 929	47 659	40 134		96 081
Dettes envers les établissements de crédit	1 041 011	1 101 889	1 846 891	1 590 920		5 580 712
Dettes envers la clientèle	1 518 543	81 373	360 258	80 723		2 040 897
Dettes représentées par un titre	473 403	270 068	12 775	46 479		802 725
Dettes subordonnées	75			52 245		52 320
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>3 036 305</b>	<b>1 465 308</b>	<b>2 271 746</b>	<b>1 818 226</b>	<b>0</b>	<b>8 591 586</b>

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements	49 423	45 535
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	5 655	4 959
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 007	869
Autres charges sociales	19 423	18 311
Intéressement et participation	8 001	8 163
Impôts et taxes sur rémunération	9 456	6 820
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>93 965</b>	<b>84 657</b>

### 7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2012	31/12/2011
France	1 374	1 323
Etranger		
<b>Total</b>	<b>1 374</b>	<b>1 323</b>

### 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
<b>Variation dette actuarielle</b>	<b>Dettes actuarielles au 31/12/n-1</b>	18 799	18 255
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	1 277	1 195
	Coût financier	925	720
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	246	
	Prestations versées (obligatoire)	-1 498	-1 055
	(Gains) / pertes actuariels *	1 826	-316
<b>Dettes actuarielles au 31/12/n</b>	<b>21 575</b>	<b>18 799</b>	

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat</b>	Coût des services rendus	1 277	1 195
	Coût financier	925	720
	Rendement attendu des actifs	-613	-713
	Amortissement du coût des services passés	23	21
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
	<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1 612</b>	<b>1 223</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
<b>Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement</b>	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1</b>	19 154	18 020
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	613	713
	Gains / (pertes) actuariels	-433	614
	Cotisations payées par l'employeur	2 861	862
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	246	
	Prestations payées par le fonds	-1 497	-1 055
	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n</b>	<b>20 944</b>	<b>19 154</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
<b>Position nette</b>	<b>Dettes actuarielles fin de période</b>	21 575	18 799
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	-190	-214
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs fin de période	-20 944	-19 154
	<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>441</b>	<b>-569</b>

<b>Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	2 260	-930
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année</b>	<b>2 260</b>	<b>-930</b>
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	2 869	609

<b>Information sur les actifs des régimes</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Composition des actifs</b>		
-% d'obligations	86,2%	85,9%
-% d'actions	7,9%	7,4%
-% autres actifs	5,9%	6,7%

<b>Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Taux d'actualisation	3,10%	5,33%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3,60%	4,50%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement		
Taux attendus d'augmentation des salaires		
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a externalisé la couverture de ses engagements sociaux auprès de compagnies d'assurance. Le financement couvre l'intégralité des engagements.

## 7.5. Autres avantages sociaux

La politique de rémunération variable collective comprend :

- la participation
- l'intéressement
- la rémunération extra conventionnelle

Le calcul de l'intéressement se fait à partir d'une dotation globale comprenant à la fois la RSP et l'intéressement proprement dit. Les critères économiques retenus pour le calcul de la dotation sont d'une part le RBE et d'autre part le résultat net social.

La rémunération extra conventionnelle a pour base un montant forfaitaire par métier et est variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs commerciaux.

La prime pour la médaille d'honneur agricole est attribuée à tout agent (à qui la médaille a été officiellement décernée) et sa valeur est égale à 830 €. Le bénéfice de cette prime est attribué à l'occasion de l'obtention de chacune des médailles suivantes :

- médaille d'argent, accordée après 20 années de services ;
- médaille de vermeil, accordée après 30 années de services ;
- médaille d'or, accordée après 35 années de services ;
- la grande médaille d'or, accordée après 40 années de services.

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 440 730 euros à la fin de l'exercice 2012.



## 7.6. Rémunérations de dirigeants

<b>Nature</b>	<b>Montant</b> <i>milliers d'€uro</i>
Avantages à court terme	2 711
Avantages postérieurs à l'emploi	1 047
Avantages à long terme	36

## 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>946 413</b>	<b>1 304 611</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		150 000
. Engagements en faveur de la clientèle	946 413	1 154 611
Ouverture de crédits confirmés	600 888	684 796
- Ouverture de crédits documentaires	2 165	3 870
- Autres ouvertures de crédits confirmés	598 723	680 926
Autres engagements en faveur de la clientèle	345 525	469 815
<b>Engagements de garantie</b>	<b>502 927</b>	<b>496 356</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	344 975	344 975
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (2)	344 975	344 975
. Engagements d'ordre de la clientèle	157 952	151 381
Cautions immobilières	21 333	26 878
Autres garanties d'ordre de la clientèle (1)	136 619	124 503
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>741 152</b>	<b>611 152</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	741 152	611 152
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 346 023</b>	<b>2 215 639</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	338 089	453 084
. Engagements reçus de la clientèle	2 007 934	1 762 555
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	269 525	258 848
Autres garanties reçues	1 738 409	1 503 707

(1) Les garanties financières présentées séparément aux 31 décembre 2011 pour un montant de 44 420 K€ ont été reclassées en "autres garanties d'ordre de la clientèle".

(2) Dans le cadre du dispositif Switch mis en place au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a donné une garantie à Crédit Agricole S.A. à hauteur de 344.975 K€.

### **Instruments financiers remis et reçus en garantie**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	3 007 894	2 406 913
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>3 007 894</b>	<b>2 406 913</b>
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)</b>		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **Créances apportées en garantie :**

Au cours de l'année 2012, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté 3 007 894 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 406 913 milliers d'euros en 2011. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté :

- 1 913 059 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 218 973 milliers d'euros en 2011;
- 102 293 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 298 318 milliers d'euros en 2011;
- 308 164 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 287 235 milliers d'euros en 2011;
- 625 100 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 587 093 milliers d'euros en 2011.

### **Garanties détenues et actifs reçus en garantie**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces

garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

## 9. Juste valeur des instruments financiers

**La juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

### 9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	409 311	475 342	588 482	594 345
Prêts et créances sur la clientèle	8 334 919	8 334 919	8 207 286	8 214 086
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	124 351	132 013	113 438	113 189
<b>Passifs</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	5 184 375	5 263 916	5 580 713	5 620 427
Dettes envers la clientèle	2 263 872	2 225 500	2 040 898	2 012 789
Dettes représentées par un titre	931 491	952 448	802 725	748 542
Dettes subordonnées	37 051	37 051	52 320	52 320

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>17 697</b>	<b>0</b>	<b>17 697</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	17 697		17 697	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>32 798</b>	<b>0</b>	<b>32 798</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	32 798	0	32 798	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	32 798		32 798	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>723 765</b>	<b>0</b>	<b>337 074</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 366		158 366	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	565 399		178 708	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>37 211</b>		<b>37 211</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>811 471</b>	<b>0</b>	<b>424 780</b>	<b>0</b>

(1) Hors 386 691 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 2).

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>15 913</b>	<b>0</b>	<b>15 913</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	15 913		15 913	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>40 714</b>	<b>0</b>	<b>40 714</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	40 714	0	40 714	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	40 714		40 714	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>678 263</b>	<b>0</b>	<b>678 263</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	109 474		109 474	
Actions et autres titres à revenu variable	568 789		568 789	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>20 640</b>		<b>20 640</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>755 530</b>	<b>0</b>	<b>755 530</b>	<b>0</b>

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>18 041</b>	<b>0</b>	<b>18 041</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	18 041		18 041	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>139 852</b>		<b>139 852</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>157 893</b>	<b>0</b>	<b>157 893</b>	<b>0</b>

	<b>Total 31/12/2011</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>18 850</b>	<b>0</b>	<b>18 850</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	18 850		18 850	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>96 081</b>		<b>96 081</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>114 931</b>	<b>0</b>	<b>114 931</b>	<b>0</b>

- **Changements de modèles de valorisation**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a procédé à aucun transfert significatif entre modèles de valorisation sur l'exercice.

## **10. Événements postérieurs à la clôture**

NEANT



## 11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) qui lui sont affiliées. Le fonds dédié Force Iroise est consolidé par intégration globale. Les comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Entités consolidées en tant qu'entité de la maison mère conventionnelle	
<b>CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE</b>	
<b>MUTUEL DU FINISTERE</b>	CLCAM LESNEVEN
CLCAM ENTREPRISE	CLCAM MORLAIX
CLCAM BANNALEC	CLCAM PLABENNEC
CLCAM BREST CENTRE	CLCAM PLEYBEN
CLCAM BREST ELORN	CLCAM PLOGASTEL SAINT-GERMAIN
CLCAM BREST IROISE	CLCAM PLOUDALMEZEAU
CLCAM BRIEC DE L'ODET	CLCAM TAULE
CLCAM CARHAIX	CLCAM PLOUESCAT
CLCAM CHÂTEAULIN	CLCAM PLOUZEVEDE
CLCAM CHATEAUNEUF DU FAOU	CLCAM PONT-AVEN
CLCAM CONCARNEAU	CLCAM PONT-CROIX
CLCAM CROZON	CLCAM PONT-L'ABBE
CLCAM DOUARNENEZ	CLCAM QUIMPERLE
CLCAM LE FAOU	CLCAM ROSPORDEN
CLCAM FOUESNANT	CLCAM SAINT POL DE LEON
CLCAM HUELGOAT	CLCAM SAINT RENAN PAYS D'IROISE
CLCAM LANDERNEAU ELORN	CLCAM SCAËR
CLCAM LANDIVISIAU	CLCAM SIZUN
CLCAM LANMEUR	CLCAM NORD ODET
CLCAM LANNILIS	CLCAM SUD ODET
CL de Développement Economique du Finistère	
Entité consolidée par intégration globale	
<b>FORCE IROISE</b>	